



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 mai 2024

<p><u>Date de convocation :</u> 06/05/2024</p> <p><u>Nombre de conseillers :</u> En exercice : 13 Présents : 12 Votants : 12</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le 13 mai, le Conseil Municipal de La Chapelle Hermier dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Sébastien PAJOT, Maire.</p> <p><u>Etaient présents :</u> Sébastien PAJOT, Guy RAPITEAU, Emmanuel MAREIX, Bernard LECOQ, Sébastien CORNU, Sylvie LABBE, Chantal DESVARENNES, Charles GARANDEAU, Dominique MERIEAU, Christophe GAUVRIT, Benoît HERIEAU, Patrice MECHIN</p> <p><u>Etaient absents et excusés :</u>, Josette BOUCHEREAU</p> <p>Désignation d'un secrétaire de séance (article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) créé par la loi 96-142 1996-02-21 JORF 24 février 1996). Bernard LECOQ a été élu secrétaire de séance</p>
--	---

Ordre du jour

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 8 avril 2024
- Liste des décisions du Maire en application des articles L.2122-22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Délibérations :
 - Avis sur la demande d'enregistrement présentée par le GAEC LE VAL DU JAUNAY
 - Règlement intérieur de la salle polyvalente
 - Avenants marché de travaux de la salle polyvalente
 - Vente des dalles de la salle polyvalente
- Informations diverses

1- Approbation du procès-verbal de la réunion du 8 avril 2024

Le procès-verbal verbal de la séance du 8 avril 2024 a fait l'objet d'aucune remarque et est arrêté ce jour à l'unanimité.

2- Décision par délégation

Par délibération du 25 mai 2020 et conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a donné délégation au Maire pour prendre certaines décisions. Monsieur le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal.

- Transport scolaire pour 2 sorties : 130 euros TTC et 117 euros TTC
- Renouvellement de la clé électronique : 331,20 euros TTC
- Impression du bulletin municipal : 540 euros HT
- Location de la structure gonflable pour le forum des associations : 99 euros TTC

3- Délibérations (extrait)

Délibération n°2024/05- 22

OBJET : AVIS SUR LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT PRESENTEE PAR LE GAEC LE VAL DU JAUNAY

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande présentée par le GAEC LE VAL DU JAUNAY en vue d'obtenir l'enregistrement nécessaire à l'augmentation des effectifs de l'élevage de vaches laitières au lieu-dit la Petite Peinerie, sur la commune de L'Aiguillon-sur-Vie. Cette installation est soumise à enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement et nécessite une consultation du public.

La commune est concernée par l'épandage des effluents de l'élevage et doit émettre un avis.

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, (**Vote : OUI : 10, Abstention : 2, Non : 0**), émet un avis favorable à cette demande.

Délibération n°2024/05- 23

OBJET : SALLE POLYVALENTE – APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la salle polyvalente de la commune va être disponible à la location à partir de juin 2024. Il présente le projet de règlement de la salle élaboré.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (**Vote : OUI : 12, Abstention : 0, NON : 0**):

- Valide le règlement intérieur de la salle polyvalente tel qu'annexé à la présente délibération.

Délibération n°2024/05- 24

OBJET : AVENANT MARCHE DE TRAVAUX DE LA SALLE POLYVALENTE - MARCHE DE « RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE POLYVALENTE »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la réglementation sur les Marchés Publics, et plus particulièrement l'article R2123-1, 1° du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération 2023/05-27 attribuant le marché « Rénovation énergétique de la salle polyvalente »,

Monsieur le Maire présente les objets des avenants par lot :

- Lot 7 : MENUISERIES INTERIEURES BOIS :
 - o Moins-value de 2 839,12 euros HT pour modification habillage et fabrication d'un meuble vasque
 - Marché initial : 26 146,39 euros HT, **montant marché après avenant n°3 : 24 785,96 euros HT**
- Lot 9 : PLAFONDS DALLES :
 - o Plus-value de 343,80 euros pour fourniture et pose de retombées de plafond
 - Marché initial : 32 241,54 euros HT, **montant marché après avenant n°2 : 26 601,62 euros HT**

- Lot 11 : REVETEMENT DE SOLS DURS/FAÏENCE:
 - o Plus-value de 1 776,16 euros pour reprise des sols
 - Marché initial : 17 728,23 euros HT, **montant marché après avenant n°1 : 16 504,39 euros HT**
- Lot 14 : PLOMBERIE/VENTILATION :
 - o Plus-value de 6 107,91 euros pour modification du réseau de ventilation et ajout du réseau CTA
 - Marché initial : 62 500,00 euros HT, **montant marché après avenant n°1 : 68 607,91 euros HT**
- Lot 15 : EQUIPEMENTS DE CUISINE :
 - o Plus-value de 1 611,98 euros pour modification de l'aménagement de l'office
 - Marché initial : 19 265,86 euros HT, **montant marché après avenant n°1 : 20 877,84 euros HT**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide (**VOTE : Non : 0 ; Abstention : 1 ; Oui : 11**) :

- **D'approuver** les avenants au marché « rénovation énergétique de la salle polyvalente » comme énoncé ci-dessus,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,

Délibération n°2024/04- 25

OBJET : VENTE DES DALLES DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la salle polyvalente de la commune est actuellement en travaux. Les dalles ont été enlevées du parvis pour laisser place à un nouvel aménagement.

Une partie des dalles est conservée par la commune pour les installer sur d'autres sites, une autre est envoyée à la destruction car les pavés étaient cassés, la dernière partie est en bon état. Il est dommage de jeter les dalles encore utilisables. Monsieur le Maire propose donc de mettre en vente les dalles restantes au prix de 1 euro la dalle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (**Vote : OUI : 12, Abstention : 0, NON : 0**) :

- **Valide** le prix de vente d'une dalle à 1 euro
- **Autorise** Monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

4 – Informations diverses

- Planning des permanences pour les élections européennes du 9 juin 2024
- RDV le 3 juin avec la société du futur parc éolien
- Course de vélo du 19/05 : départ 10h et 12h30 fin de course
- Tournoi de foot du 25/05 : 24 équipes engagées
- Jardins partagés : la signature du terrain faite le 13/05/2024
- Mobil home de l'école publique : Il est proposé que la commune achète les pots de peinture et que les parents fassent le travail. Le conseil municipal approuve et valide le devis
- Anciens vestiaires de foot : voir pour la réparation du chauffe-eau
- Inhumation : Madame Lucas Armance demande s'il est possible d'être inhumée à La Chapelle-Hermier, ses parents étant nés sur la commune. Le Conseil municipal est favorable.

- Illumination de Noël : il est souhaité d'acquérir des nouvelles illuminations de Noël et de profiter des tarifs hors saison. Le devis est présenté et accepté.
- Pique-nique des anciens : il est accepté de faire la gratuité de la salle pour le repas annuel des anciens.
- IROMAN : le 30/06/2024, fermeture de 7h15 à 13h

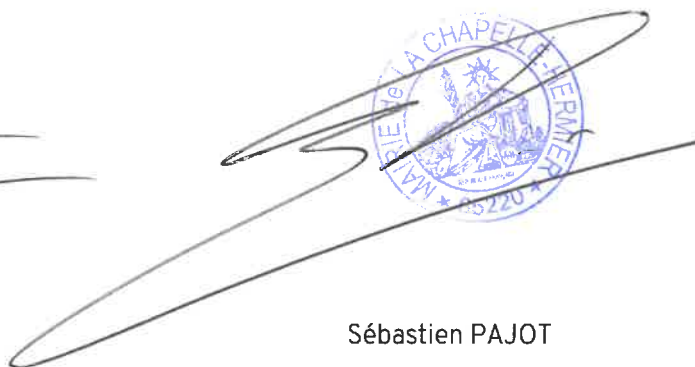
Séance levée à 22 heures

Le secrétaire de séance,



Bernard LECOCQ

Le Maire,



Sébastien PAJOT